

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
AIX EN PROVENCE
BP 50053
13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN SCHINAZI
174 RUE DES COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur : VL

Monsieur,

En réponse à votre courrier concernant les procès-verbaux établis à l'encontre de

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **025387** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____, au point kilométrique _____
dans le sens _____, en date du _____, par procès verbal n° _____
dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____, retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____

Controle Vitesse Moyenne entre le

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.
ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

1 fois **025386** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____, au point kilométrique _____
dans le sens _____, en date du _____, par procès verbal n° _____
dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____, retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.
ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.

1 fois **025387** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____, au point kilométrique _____
dans le sens _____, en date du _____, par procès verbal n° _____
dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____, retenue de _____ pour une vitesse autorisée de _____

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.
ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

Suite dossier n° : page 2

Appartenant aux dossiers :

et après examen de votre requête, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai procédé au classement sans suite des procès-verbaux de contraventions ci-dessus référencés.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à AIX EN PROVENCE CEDEX 1,
le 29/10/2024

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

